



MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE

REPUBLIQUE DU BENIN

**DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE  
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Route de l'aéroport  
☎ : 10BP 250 Cotonou

☎ : (229) 21 32 38 43 ; Fax : 21 32 41 88

Web : [www.enseignementsecondaire.gouv.bj](http://www.enseignementsecondaire.gouv.bj)

Cotonou, le 25 juillet 2025

N° 027 /MESTFP/DC/SGM/DESTFP/SA

## COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

**Objet :** Ouverture des registres d'inscription pour la formation à titre payant dans les LTP et à l'EFMS de Parakou et son annexe de Djougou, au titre de la rentrée scolaire 2025-2026

La Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle informe le public que les registres d'inscription pour la formation à titre payant dans les Lycées Techniques Professionnels (LTP) et à l'École de Formation Médico-Sociale (EFMS) de Parakou et son annexe de Djougou, au titre de la rentrée scolaire 2025-2026 sont ouverts du **lundi 04 au vendredi 29 août 2025 inclus**.

Les offres de formation disponibles sont :

- ✓ **Au niveau des Lycées Techniques et Professionnels (LTP)**
  - **Pour la formation aux nouveaux métiers conduisant au Diplôme de Technicien aux Métiers (DTM) :** Froid sanitaire et Conditionnement d'air, Réseaux et sécurité informatique, Technicien d'Etudes du Bâtiment, Géomètre Topographe, Maintenance électronique option multimédia, Réalisation de gros œuvres, Maintenance des voitures particulières, Métiers de l'Electricité, Energies renouvelables, Fabrication des équipements en bois, Contrôleur de la qualité de l'eau, Accueil touristique.
  - **Pour la formation conduisant au Diplôme de Technicien (DT) :** Constructeur d'Equipements Mécano-Soudés, Métiers de la Mode - Vêtements, Développeur d'Applications WEB et Mobile, Producteur Multimédia, Hôtellerie - Restauration.

- 
- **Pour la formation au Baccalauréat technologique** : Secrétariat (G1), Comptabilité (G2), Technique commerciale et marketing (G3), Construction mécanique (F1), Electronique (F2), Electrotechnique (F3) et Génie-Civil (F4), Eau et Assainissement.
  - ✓ **Au niveau de l'Ecole de Formation Médico-Sociale**
    - **Pour la formation au Diplôme d'Etat** : Hygiéniste d'assainissement et Hygiéniste de salles.

Le catalogue des offres de formation par établissement est disponible sur les lieux de dépôts des dossiers.

### **CONDITIONS A REMPLIR ET CLASSES OUVERTES**

- ✓ **Pour la formation au DTM :**
  - être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
  - être âgé de 14 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2025 ;
  - obtenir une moyenne annuelle d'au moins dix sur vingt en Mathématiques et dix sur vingt en Physique, Chimie et Technologie.
- ✓ **Pour la formation au Baccalauréat technologique :**
  - être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou d'un diplôme reconnu équivalent.
  - être âgé de 14 ans au moins et de 22 ans au plus au 31 décembre 2025 ;
  - une moyenne annuelle d'au moins douze sur vingt en Mathématiques et douze sur vingt en Physique, Chimie et Technologie.
- ✓ **Pour la formation au Diplôme d'Etat :**
  - être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou un diplôme reconnu équivalent ;
  - être âgé de 17 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2025 pour les hygiénistes de salles ;
  - être âgé de 15 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2025 pour les hygiénistes d'assainissement.



## **DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

- une fiche d'inscription précisant la formation et le métier choisi ainsi que les établissements souhaités. La fiche est à retirer sur les lieux de dépôt ou à télécharger gratuitement sur la plateforme [www.educmaster.com](http://www.educmaster.com) ;
- une copie de l'acte de naissance ou tout autre document tenant lieu;
- une copie légalisée du diplôme exigé ;
- une copie de tous les bulletins de notes de la dernière classe fréquentée ;
- la quittance de droit d'étude de dossier de 1.000 francs CFA pour la formation au CAP obtenue après versement des droits d'étude de dossiers aux lieux de dépôt de dossiers ou au trésor sur le compte **BJ6600100100000010160845** intitulé **Direction des Etablissements Techniques**.
- la quittance de droit d'étude de dossier de 2.000 francs CFA pour la formation au DTM, au Baccalauréat technologique ou au Diplôme d'Etat, obtenue après versement des droits d'étude de dossiers aux lieux de dépôt de dossiers ou au trésor sur le compte **BJ6600100100000010160845** intitulé **Direction des Etablissements Techniques**.

**NB :** *Les candidats admis au BEPC, session de juin 2025, sont autorisés à déposer leur dossier de candidature avec une copie de la liste des admis sur laquelle figurent les noms et prénoms. Cette liste doit comporter la première, la page où le nom et les prénoms du candidat se trouvent et la dernière page portant la signature du DDESTFP.*

## **DATE LIMITE ET LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

La date limite du dépôt des dossiers de candidature est impérativement fixée au **vendredi 29 août 2025 à 17 heures**.

Le dépôt des dossiers de candidature peut se faire dans les Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP), dans les Lycées Techniques et Professionnels (LTP) et à l'Ecole de Formation Médico-Sociale (EFMS) de Parakou.



**Veronique TOGNIFODE**

Ministre des Enseignements Secondaire,  
Technique et de la Formation Professionnelle